

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-9 du 18 janvier 1983

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Isidore
AMOUSSOU, Ministre des Finances pour
compter du 18 Janvier 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 18 Janvier 1983, le Camarade
Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des
Finances, pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT à COTONOU, le 18 janvier 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MESRS-MF 6
PPC 2 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1
SGG 4.-